

Carte de bruit sur route nationale 221

Décret du 24 mars 2006 (transposition de la directive européenne)



Zone susceptible de contenir des bâtiments dépassant la valeur limite de 62 dB(A) pour l'indicateur Ln

Trélissac



Perigueux

Notre-Dame de-Sanilhac

Boulazac

Bassilac



Sources : IGN Bd Topo
DDE de la Dordogne
Fichier : 2008_24_N221_dep_Ln62.wor



Échelle: 1:15 000